



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 186 Subventions (5.000 euros) à deux associations œuvrant en faveur de la pratique amateur pour adultes – un chœur d’adultes et une troupe de comédie musicale.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des enseignements artistiques, la Ville de Paris apporte son soutien à deux associations dont les actions encouragent la pratique du chant choral et la création de spectacles de comédies musicales.

L’association **O30 (Ensemble vocal O Trente)**, créée en 2006, aborde un répertoire qui s’étend de la musique romantique aux créations contemporaines. Elle participe à des festivals, notamment celui de La Chaise-Dieu (Haute-Loire). O Trente bénéficie d’un partenariat pédagogique avec la classe préparatoire publique aux écoles supérieures d’art Les Arcades (Issy-les-Moulineaux). Elle compte aujourd’hui 35 chanteurs et chanteuses. En 2021, l’ensemble de la programmation a été annulée. L’année 2022 voit l’arrivée d’un nouveau chef de chœur, Louis Gal, qui propose un programme de musiques norvégiennes avec solistes et violon ainsi qu’un concert autour des œuvres de Bach avec instruments.

Créée en 2017, l’association **Something Musical** a pour mission de créer des comédies musicales. Elle est constituée d’une troupe d’une trentaine d’amateurs qui montent et produisent les spectacles. Les thématiques abordées lors des spectacles ambitionnent de dénoncer les inégalités et discriminations. La troupe s’est produite en 2021 et 2022 à la MPAA (Broussais et Saint-Germain). Deux spectacles ont pour l’instant été montés et le prochain se tiendra en 2024. Les répétitions ont également eu lieu à la MPAA.

La troupe recrute par casting ses membres, dont certains sont en voie de professionnalisation.

Au-delà des répétitions et du spectacle final, l’association organise des ateliers gratuits d’initiation à la comédie musicale à destination des jeunes dans les Centres Paris Anim. Il s’agit d’ateliers artistiques (chant, danse, comédie musicale) afin de favoriser la pratique artistique amateur, en particulier dans des zones prioritaires. De même, l’association pilote des ateliers scolaires à la MPAA à destination des collégiens.

L'organisation de rencontres entre différentes troupes de comédie musicale à Paris est aussi prévue, afin de créer des synergies et de favoriser l'entraide entre diverses troupes amatrices.

Afin de permettre à ces deux associations de pouvoir poursuivre leurs activités en faveur du développement de la connaissance et de la pratique amateur, je vous propose d'attribuer au titre de l'année 2023 :

- à l'association O30 (Ensemble vocal O Trente) une subvention de 3.000 euros ;
- à l'association Something musical une subvention de 2.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris